



HAL
open science

Note d'orientation n° 1: Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs

Yannick Fiedler, Mohamed Elloumi, Emna Ouertani, Ahmed Yangui,
Abdallah Ben Saad

► To cite this version:

Yannick Fiedler, Mohamed Elloumi, Emna Ouertani, Ahmed Yangui, Abdallah Ben Saad. Note d'orientation n° 1: Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs. [Rapport de recherche] Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2021, pp.14. hal-03384133

HAL Id: hal-03384133

<https://hal.science/hal-03384133>

Submitted on 10 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

NOTE D'ORIENTATION N°1

Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs

Solutions à court terme



Institut National de la Recherche
Agronomique de Tunisie



NOTE D'ORIENTATION N°1

Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs

Solutions à court terme

Mohamed Elloumi, Yannick Fiedler,
Ahmed Yangui, Abdallah Ben Saad

Citer comme suit:

Elloumi, M., Fiedler, Y., Ouertani, E., Yangui, A., et Ben Saad, A. 2021. *Document d'orientation n°1: Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs. Solutions à court terme*. Rome. FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BYNC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Avant-propos

Cette série de notes d'orientation est issue des travaux de trois groupes de travail mis en place dans le cadre du Pôle de réflexion sur les investissements des jeunes agri-entrepreneurs (PRIJA) de l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT), organisé en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA).

Le PRIJA est un pôle de réflexion multipartite qui réunit des représentants des principales parties constitutives de l'environnement des jeunes agri-entrepreneurs, et notamment les jeunes eux-mêmes. Sa mission consiste à identifier des solutions et stratégies permettant de stimuler les investissements responsables des jeunes agri-entrepreneurs tunisiens en menant une réflexion inclusive. Depuis novembre 2020, les trois groupes de travail du PRIJA (portant sur l'efficacité et la coordination interinstitutionnelle, l'accès au financement, et la communication et l'information) ont formulé une série de recommandations.

Ces notes dont la concrétisation est urgente pour améliorer les conditions d'investissement des jeunes dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires portent sur les recommandations issues des travaux des groupes. Ces recommandations ont été validées à travers une consultation ouverte en ligne, qui a bénéficié d'une large participation, notamment de jeunes diplômés, promoteurs et en recherche d'emploi.

Ces notes sont l'aboutissement d'un processus qui a démarré en juin 2019, avec une première phase de planification stratégique qui a duré jusqu'en février 2020 et qui a permis de faire un diagnostic approfondi des conditions-cadres d'accès des jeunes agri-entrepreneurs aux sources d'investissement et aux incitations. Les travaux de cette phase ont débouché sur une feuille de route stratégique identifiant les principaux domaines d'intervention, qui a été validée en février 2020. L'une des principales conclusions de cette feuille de route porte sur le besoin de la mise en place du PRIJA qui constitue la seconde phase du processus.

Trois autres notes seront proposées aux lecteurs d'ici le mois d'octobre 2021. Celles-ci porteront sur les solutions susceptibles d'être mises en place sur un délai plus long.

Les auteurs

Cette note a été rédigée par une équipe constituée du Laboratoire d'économie rurale de l'INRAT (LER/INRAT) et de la FAO.

Y ont contribué: Mohamed Elloumi, Emna Ouertani, Ahmed Yangui et Abdallah Ben Saad du LER/INRAT; et Yannick Fiedler de la FAO.

Cette note est le résultat des réflexions et échanges qui ont eu lieu au sein d'un groupe de travail constitué et animé par le LER/INRAT et auquel ont participé les personnes suivantes:

Samia Aloui (APIA), Fatma Amdouni (Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche), Chehnez Azizi (Office du développement sylvo-pastoral du nord-ouest), Besma Babba (Office national de l'huile), Hayet Ben Mohamed (APIA), Monia Ben Romdhane (APIA), Rabaa Ben Salah (DGPA), Besma Ben Youssef (Office de l'élevage et des pâturages, Bèjà), Zied Bouslahi (Agence de vulgarisation et de formation agricole), Ahlem Fatnassi (jeune agricultrice), Nadoua Gmir (Direction générale des études et du développement agricole), Amina Hichri (D. Coopération internationale), Mehdi Klei (SCIT Kef et Cluster HO NO), Achref Kouki (jeune agriculteur), Arbia Labidi (FAO), Rym Moussaoui (Agence de vulgarisation et de formation agricole), Besma Oueslati (Direction générale du financement des investissements et des organismes professionnels), Ammar Sassi (Conect Agri), Slim Sayari (jeune agri-entrepreneur), Kamel Zaidi (Direction générale des études et du développement agricole).

Remerciements

Les auteurs voudraient saisir l'occasion de cette note d'orientation pour remercier tous ceux qui ont contribué au processus qui a permis de dégager ces recommandations, notamment les jeunes agri-entrepreneurs, les agriculteurs, les représentants de l'administration et les responsables des organisations professionnelles qui ont pris part aux différentes activités, ainsi que les responsables de la FAO, de l'APIA et de l'INRAT qui n'ont eu de cesse de soutenir l'équipe en charge du projet.

1. Introduction

Bien que le secteur agricole ait perdu de l'importance dans l'économie à l'échelle nationale, il constitue une base de l'économie des régions de l'intérieur du pays, où il occupe une place de choix dans l'économie régionale en termes de création d'emplois et de valeur. Toutefois, le secteur agricole dans son ensemble souffre d'une double problématique qui freine son développement et l'expression de son potentiel, ainsi que sa capacité à faire face aux chocs externes, tels que ceux de la crise de la covid-19, des changements climatiques ou de l'ouverture des marchés.

Il s'agit en premier lieu de la faible attractivité du secteur pour les jeunes. Ce manque d'attractivité se traduit d'une part par le vieillissement de la population des chefs d'exploitations avec le risque d'absence de succession pour de nombreuses exploitations, et d'autre part, par le manque de disponibilité de la main d'œuvre, notamment dans les périodes de pointe, alors que le milieu rural reste caractérisé par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

Cette situation est la conséquence d'un faible niveau d'investissement et d'innovation au niveau de la production, de la première transformation et des services liés à l'agriculture. Cela se traduit aussi par un manque de développement et de diversification des filières et de valorisation des produits, notamment ceux issus des territoires et pouvant se prévaloir de la qualité liée à leur terroir d'origine, ce qui leur offrirait une compétitivité territoriale pouvant compenser leur faible compétitivité prix.

Or, le renouvellement générationnel des chefs d'exploitations et la dynamisation de l'environnement de la production agricole et des territoires passent par une intensification des investissements portés prioritairement par des jeunes. En effet, si l'investissement en lui-même peut apporter une amélioration des indicateurs des systèmes agricoles et alimentaires, les investissements réalisés par des jeunes contribuent en même temps à la résolution des problèmes liés au conflit générationnel et à l'absence d'innovations.

C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics ont œuvré pour améliorer l'accès des jeunes aux sources d'investissement et aux incitations qui vont avec. Malgré ces efforts, force est de constater que les jeunes continuent à rencontrer de grandes difficultés à faire aboutir leurs projets et à en assurer la durabilité.

L'analyse des conditions-cadres de l'investissement des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires nous a permis de mettre en évidence un ensemble de défaillances, parmi lesquelles celle du cadre institutionnel, caractérisé par l'inefficience des institutions en charge de l'encadrement des jeunes investisseurs et le manque de coordination entre elles. Cela se traduit entre autres par la multiplicité des intervenants, la complexité du cadre réglementaire, un manque de lisibilité des conditions d'accès au crédit bancaire, ainsi qu'un manque de coordination et de cohérence entre les projets soutenus par les différents intervenants.

D'après les réflexions des groupes de travail et à la suite de la large consultation en ligne pour répondre à ces problèmes, il faudra: (i) améliorer la coordination entre les institutions tout au long du processus d'investissement, de l'idée du projet à l'après-crédit; (ii) mettre en place des espaces de coordination et d'échange d'informations entre les institutions; (iii) formaliser ces espaces, dont notamment les guichets uniques; (iv) adopter une approche territoriale pour l'orientation de l'investissement par les jeunes; et (v) mettre en place une formation sur le montage des projets.

2. Messages clés

- L'efficacité des institutions qui interviennent dans l'encadrement des jeunes peut être améliorée par la mise en place d'une **plateforme d'échange** et par le suivi des projets et des bénéficiaires des incitations.
- Le **territoire devrait être la cible des projets d'appui à l'investissement** des jeunes. Les projets de développement territorial permettraient la mise en valeur et la qualité territoriale des produits et services, et contribueraient à la création d'un panier de biens spécifiques au territoire.
- Les **guichets uniques** constituent une alternative efficace au cadre actuel et faciliteraient l'accès des jeunes aux financements et aux incitations, à condition qu'ils soient dotés d'un statut et de capacités humaines.
- Les **clusters au niveau des territoires et des régions** constituent un outil de coordination et de synergie entre les acteurs, notamment avec l'administration et le système bancaire.
- L'**expérience** accumulée par les projets conduits par les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires technico-financiers (PTF) **devrait être documentée et mise à profit** pour accompagner des projets plus larges portés par les autorités décentralisées au niveau des territoires.



3. Des actions possibles à court terme

Dans cette note d'orientation, nous avons délibérément choisi de porter l'attention sur les actions qui peuvent être mises en œuvre à court terme, y compris à travers un pilotage par l'APIA dans le cadre du projet de partenariat avec la FAO sur l'encadrement des jeunes agri-entrepreneurs (Pôle agri-accélérateur). Ce choix permet de focaliser l'attention sur les problèmes les plus urgents dont la résolution pourrait permettre l'accélération de l'investissement des jeunes dans le secteur agricole. Nous reviendrons dans une prochaine note d'orientation sur les actions à moyen et long terme qui seraient en mesure d'améliorer l'efficacité des institutions et la coordination entre elles.

3.1. Clarifier les tâches de chaque institution tout au long du cycle de l'investissement et harmoniser les procédures.

La situation actuelle de l'environnement de l'investissement par les jeunes agri-entrepreneurs se caractérise par la multiplication des intervenants et la complexité des démarches à entreprendre pour finaliser la création d'un projet en assurant l'accès aux sources de financement et en bénéficiant des incitations prévues par le code de l'investissement. En effet, on trouve, en ce qui concerne l'administration, plusieurs instances, qu'il s'agisse de l'APIA, de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) ou encore de la Direction générale du financement des investissements et des organismes professionnels (DGFIOF). Mais d'autres intervenants apparaissent au fur et à mesure que le candidat avance dans son parcours de réalisation de son idée de projet. On trouve ainsi les pépinières d'entreprise, les centres d'affaires, les clusters, etc. Du côté bancaire, une multitude de banques offrent des services avec des modes et des seuils d'interventions multiples et parfois spécifiques à chaque institution. Il s'agit ainsi d'un paysage complexe où les actions et les prérogatives ne sont pas clairement définies et peuvent se chevaucher. À cela s'ajoute un cadre juridique foisonnant avec plusieurs textes juridiques qui régissent les avantages accordés aux jeunes promoteurs (le code de l'investissement, la loi sur la fiscalité, la startup act, etc.).

Afin de rendre le parcours des jeunes plus clair et le rôle de chaque institution plus visible et plus facilement lisible, une clarification du rôle et des tâches de chaque institution est souhaitable. Cela devrait permettre par la suite l'harmonisation des procédures afin de rendre plus souple l'acheminement de chaque dossier entre les différentes structures administratives et bancaires ou encore d'encadrement.

La réalisation d'une telle action nécessite à la fois la participation de l'ensemble des institutions et par ailleurs l'identification d'un acteur responsable afin qu'il les coordonne et qu'il fasse aboutir tout le processus. Dans le cas du secteur agricole, il ressort de la consultation en ligne sur les actions à mettre en place pour améliorer l'efficacité des institutions et leur coordination que l'initiative d'une telle démarche reviendrait à l'APIA, en association avec la DGFIOF.

La mise en œuvre pratique d'une telle coordination pourrait prendre la forme d'un manuel de procédures qui précise le rôle et l'intervention de chaque institution, voire d'une plateforme qui soit en mesure d'orienter l'utilisateur vers l'opérateur idoine pour l'étape dans laquelle se trouve le montage de son projet. Cette plateforme pourrait aussi mettre à disposition des intéressés l'information ainsi collectée concernant le rôle et les périmètres d'intervention de chaque institution ou projet.

3.2. Créer une plateforme d'échange entre les différentes administrations pour le partage de l'information, l'inventaire et la cartographie des projets.

La situation actuelle se caractérise par un manque de visibilité des actions conduites par chaque institution dans le cadre de l'encouragement des jeunes pour investir dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires. De plus, la multiplication des actions des différents intervenants et notamment celles des partenaires technico-financiers rend le paysage encore plus flou et difficilement lisible par les jeunes qui le comparent à une jungle où il est difficile de s'orienter. Pour répondre à ces difficultés et assurer la transparence minimale nécessaire pour une bonne gouvernance dans ce domaine, nous proposons la création d'une plateforme numérique où seront saisis tous les projets avec une batterie d'indicateurs indiquant les objectifs et le champ d'action thématique et géographique, les bénéficiaires et le montant des aides dont ils ont bénéficié, ainsi que l'objet de leur projet, etc.

Une telle plateforme n'a d'ailleurs de sens que si elle est régulièrement mise à jour et si les différents partenaires échangent des informations concernant ses fonctionnalités et ses objectifs.

Cette plateforme pourrait constituer le premier pas pour la mise en place d'un espace virtuel d'échange et de dialogue entre les institutions en charge de l'encadrement des porteurs de projets et de la mise en œuvre de la politique d'incitations qui pourra être progressivement ouverte à d'autres parties prenantes.

Concernant les institutions qui seraient en charge d'une telle action et selon les résultats de la consultation en ligne, c'est l'APIA qui vient en tête parmi les institutions proposées par les participants. Il apparaît aussi que ce sont les administrations sous tutelle du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) qui seraient les mieux préparées pour assurer ce rôle. Toutefois le Ministère en charge de l'investissement, à savoir le Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement aurait un rôle à jouer pour la réussite d'un tel mécanisme.

Notons que dans ce cas particulier, la création d'un projet qui cible ce genre d'objectif pourrait permettre de réaliser et de mettre en place une telle plateforme. Il n'en reste pas moins que le fonctionnement et la mise à jour des informations requiert une action continue qui ne peut être assurée que par une institution pérenne, qui fait partie de l'environnement de l'investissement dans le secteur agricole.

3.3. Mettre en place une structure unique pour l'accueil des jeunes agri-entrepreneurs et leur accompagnement.

L'absence de coordination entre les institutions d'une part et la multiplication des interlocuteurs d'autre part compliquent, pour un jeune agri-entrepreneur, les démarches de finalisation de son dossier et la satisfaction des exigences de chaque institution. C'est pour cela qu'il paraît évident que la solution du guichet unique est en mesure de résoudre les problèmes liés à la multiplicité des démarches.

C'est pour cela que nous proposons d'une part que les institutions intervenant dans l'accompagnement des jeunes promoteurs et dans la gestion des incitations se regroupent dans ce qui est convenu d'appeler un guichet unique où le promoteur se trouve face à un seul interlocuteur qui connaît les exigences des différentes institutions et qui est habilité à recevoir les dossiers déposés par les jeunes et à en valider la conformité avec les exigences des différentes institutions partenaires au niveau du guichet unique.

Cette structure de coordination peut prendre différentes formes, mais il est essentiel qu'elle soit reconnue par les institutions qui y adhèrent et lui délèguent une partie de leurs prérogatives dans le cadre d'un statut clair qui les engage à valider les décisions prises au niveau du guichet unique, par exemple.

Pour être efficace, cette structure devrait se rapprocher des jeunes porteurs de projets afin de les identifier, de les inciter à passer à la réalisation de leurs idées et de les accompagner tout au long du cycle de création de projets.

L'ensemble des institutions intervenant dans le processus d'accompagnement devrait adhérer à cette structure, lui déléguer une part de leurs prérogatives et convenir d'un mode de partage des responsabilités et de la direction. Ce guichet peut servir aussi à assurer la cohérence de l'information et sa diffusion auprès des jeunes.

3.4. Adopter une approche territoriale pour l'orientation de l'investissement des jeunes.

L'observation approfondie de l'économie locale permet de mettre en évidence le manque de cohérence entre les projets portés par les acteurs locaux pour donner du sens au développement de leur territoire. Ainsi, dans de nombreux cas, les projets proposés à l'investissement par les jeunes se trouvent dans un environnement peu favorable et les effets de synergie entre les projets sont inexistantes.

L'adoption d'une approche territoriale permet, aux territoires faiblement dotés en ressources, de baser leur développement sur les produits spécifiques et la promotion de la qualité territoriale de ces produits, ainsi que sur la rente que cette valorisation peut générer.

Le développement des territoires ruraux passe alors par la prise en charge de ces territoires par les communautés qui y vivent et qui doivent avoir un projet pour le développement de l'économie locale et son intégration dans l'économie régionale, puis nationale. Il passe aussi par l'appui que peuvent apporter les administrations déconcentrées au niveau des régions.

En effet, plusieurs organismes régionaux ont déjà adopté une approche territoriale, il en va de même pour les projets pilotés par les partenaires technico-financiers. Un tel cadre est adéquat pour généraliser une telle approche en la prenant en considération dans les programmes de financement.

Lors de la consultation en ligne, les participants ont insisté sur une plus grande intégration des projets à promouvoir et ont estimé que la responsabilité de la mise en avant d'une approche territoriale devrait revenir aux administrations déconcentrées en attendant l'achèvement du processus de décentralisation inscrit dans la Constitution de 2014. La constitution de plateformes ou de clusters peut aussi offrir une alternative intéressante.

C'est d'ailleurs ce type d'approche qu'envisage de mettre en place l'APIA dans le cadre du Programme de relance de l'investissement et de la modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA)¹, avec la création de cellules territoriales d'accompagnement des jeunes agri-entrepreneurs associées à une approche territoriale et un partenariat public-privé.

¹ Programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles.

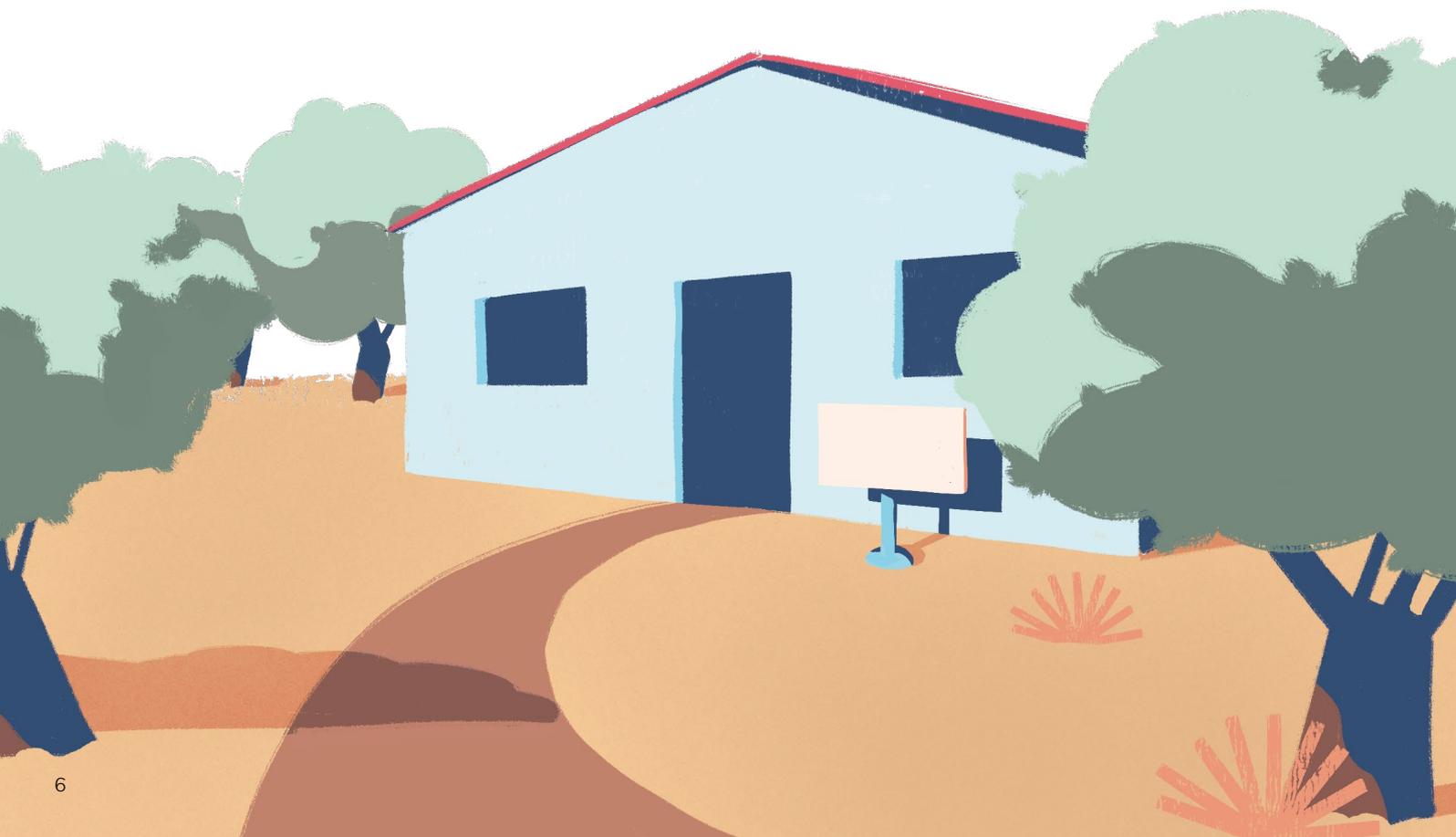
3.5. Multiplier et renforcer l'expérience des clusters au niveau des territoires et des chaînes de valeur.

Mis à part quelques expériences (cluster huile d'olive du nord-ouest, cluster produits forestiers non ligneux, plateformes de certains projets des partenaires technico-financiers, etc.), les projets et organisations qui adoptent une approche territoriale s'appuient rarement sur une structure qui fédère les différentes parties prenantes et qui permet la coordination entre elles pour une meilleure visibilité de la filière et une plus grande attractivité des jeunes investisseurs.

C'est le cas par exemple de la filière huile d'olive de Téboursouk et de celle du fromage de brebis Sicilo-Sarde, qui souffrent de la dispersion des acteurs et du manque de coordination entre eux, ce qui rend le potentiel de développement de ces deux filières peu perceptible, n'attirant pas de ce fait les jeunes et ne favorisant pas une synergie entre les acteurs dans le cadre d'un projet de territoire.

En réponse à ce problème, les participants du groupe de travail recommandent que les acteurs de chaque filière (opérateurs, prestataires de services, partenaires financiers, acteurs administratifs, etc.) se regroupent en clusters ou plateformes, afin de se coordonner entre eux dans un partenariat gagnant-gagnant pour renforcer le fonctionnement de la filière en question et créer la structure d'une chaîne de valeur inclusive pour les jeunes.

Il s'agit de mettre en place les fondements d'un système productif localisé visant à rassembler les synergies d'un territoire en regroupant dans une même structure les parties prenantes actives dans la ou les filières en question, les acteurs de la formation et de la recherche et les structures d'encadrement.



Cela passe par le partage de l'information, l'élaboration d'une vision stratégique commune et la création de groupes d'action thématiques. L'objectif de ce type d'organisation au niveau d'un territoire étant (i) la structuration de filières spécifiques au territoire; (ii) l'animation et la dynamisation de ces filières; et (iii) la genèse de projets et l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs.

De manière plus générale, de telles plateformes permettent de donner de la visibilité à des chaînes de valeur ayant un potentiel de développement pour la région ou le territoire en question et de promouvoir les produits de la région tout en offrant un cadre pour le lancement de projets d'investissement par les jeunes.

3.6. Mettre en place une formation de base sur l'entrepreneuriat dans les cursus de formation.

Les jeunes qui sortent du système classique de formation, en particulier ceux issus des écoles d'enseignement supérieur agricole, connaissent peu les processus de financement des projets dans les systèmes agricoles et alimentaires. De ce fait, leur cursus ne leur permet pas de passer directement des bancs de l'école à l'entrepreneuriat, et ils rencontrent souvent de nombreux écueils, dans le cas où ils souhaiteraient créer leur propre projet d'investissement.

Pour parfaire cette formation, des modules (cours spécialisés, Master, etc.) doivent voir le jour. Toutefois et dans l'attente de la mise en place d'une telle formation ou de renforcer celles qui existent déjà, nous proposons la mise en place de formations ad hoc pour les jeunes porteurs d'idées de projet ou en quête d'opportunités d'investissement dans le secteur agricole afin de leur permettre de s'orienter dans le labyrinthe de l'administration.

Dans ce cadre, le Pôle agri-accélérateur d'accompagnement des agri-entrepreneurs conduit par l'APIA en partenariat avec le FAO constitue un cadre approprié pour tester ce genre de formation et en évaluer l'impact sur la formulation des projets et sur leur pérennité dans les phases post-crédation.

À plus long terme, c'est au niveau du système de l'Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA) que cette formation pourrait être mise en place par l'un des instituts d'enseignement supérieur. Mais un tel projet peut aussi bénéficier d'un partenariat avec des formations dans le système universitaire et notamment dans les écoles de commerce qui sont parfois mieux outillées pour ce genre de formation.

Bibliographie

FAO et INRAT. 2020. *Pour un environnement institutionnel et financier favorable à l'investissement par les jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en Tunisie.* <http://www.fao.org/3/cb0884fr/CB0884FR.pdf>

FAO et INRAT. 2020. *Dynamique de l'investissement dans le système agricole tunisien et perspectives de développement des investissements par et pour les jeunes.* Rome. <https://doi.org/10.4060/cb0563fr>



Soutenu par:

Mécanisme multidonateurs flexible (FMM)

En collaboration avec:

